

En résumé, le nombre de candidats heureux aux examens préliminaires de mai et de septembre atteint le chiffre de 62. Si on y ajoute celui des bacheliers, on obtient 87 comme chiffre total.

La déclaration solennelle dont nous donnons le texte, et qui a été exigée de tous les candidats de mai, semble avoir donné de bons résultats en ce sens qu'un certain nombre d'élèves ont cru devoir se retirer devant cette exigence du Bureau, plusieurs d'entre eux ayant même avoué leur détermination d'abandonner leur projet d'étudier la médecine. Si les rigueurs de l'examen préliminaire sont telles qu'un nombre relativement restreint de candidats soient admis, ce n'est pas la profession médicale qui songera à s'en plaindre.

~~*

Le bonus accordé (à l'unanimité) à chaque gouverneur qui assiste aux séances semi-annuelles constitue, à notre sens, une bonne mesure. Si nous voulons que nos gouverneurs assistent avec régularité aux assemblées semi-annuelles, il faut les rétribuer de manière à ce qu'ils n'hésitent pas de s'y rendre sous prétexte qu'en s'absentant de leur cabinet pour toute une journée ou davantage, ils éprouvent une perte pécuniaire non compensée par le Bureau. Rétribués comme ils le seront à l'avenir, nos gouverneurs devront être d'une exemplaire assiduité à assister aux réunions semi-annuelles.

~~*

Quelque belle que soit l'idée de fonder une bibliothèque provinciale et de consacrer à cela une partie des contributions annuelles, nous avouons, n'en déplaise à notre excellent ami M. le Dr Marsil, que l'idée n'est pas pratique. Que l'on fonde une bibliothèque, fort bien ! Mais nous serions curieux, en vérité, de voir combien de médecins profiteront des bienfaits de la bibliothèque et de la salle de lecture. Il y a nombre d'années, lors de ses beaux jours, la *Société médicale de Montréal*, d'heureuse mémoire, avait, dans la salle de ses réunions, un assez joli assortiment de journaux et revues de médecine qu'elle devait à la gracieuseté de M. le propriétaire de L'UNION MÉDICALE DU CANADA. Sur vingt cinq membres actifs de cette *Société*, deux seulement ont mis les pieds dans la salle de lecture durant l'espace d'une année entière. Une autre société médicale de nos connaissances reçoit aussi plusieurs revues médicales et scientifiques, mais les membres, sauf deux ou trois exceptions, semblent ignorer tout-à-fait qu'ils pourraient utiliser leurs loisirs à parcourir ces journaux, et à renouveler ainsi leur bagage scientifique.

A tous les points de vue, nous favoriserions de préférence l'idée émise par M. le Dr St. Germain, à l'effet de voter aux sociétés médicales en exercice un certain bonus annuel qui leur ferait le plus grand bien.